



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAPPMA « LA TRUITE DU BUECH » Mardi 6 février 2024 à 18 h à SERRES

Compte rendu de Gestion AAPPMA « La Truite du Buëch »

L'AAPPMA « La Truite du Buëch » gère les lots de pêche du **domaine public**, B2, B3, B4 soit de Pont la Dame à l'amont d'Aspres sur Buëch jusqu'au Barrage de Saint Sauveur et le lot B6 qui vient d'intégrer le lac du Riou.

Pour le **domaine privé** les limites sont les anciens cantons d'Aspres sur Buëch, Serres et Rosans.

Elle a aussi loué à la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch le lac de pêche de Germanette où elle organise la pêche toute l'année et a basé son **Atelier Pêche Nature** à « La Maison de la Pêche ».

Elle dispose de trois **parcours lâchés attractifs** (Aspres, Serres, Riou) ainsi que les annexes de Saint Pierre d'Argençon et Rosans, de différents petits lacs en location comme ceux de MEREUIL et de la Poissonnière.

Elle gère aussi le **parcours No-kill** d'Aspremont soit 750 mètres de pêche à la mouche sans ardilhon, remise à l'eau obligatoire.

Un **parcours carpe de nuit** est autorisé au Riou rive droite.

Sa zone d'intervention est située sur la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy et la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch, elle dépend des offices de tourisme « des Sources du Buëch » (Veynes) et « Sisteronais – Buëch » (Laragne).

Nous participons aux réunions du Comité de rivière, de Natura 2000 et des réunions thématiques associées.

Pendant l'été nous avons subi la sécheresse qui sévissait et j'ai bien peur que ce soit pareil tous les ans.

Cette année nous n'avons pas pu intervenir sur les adoux afin d'assurer une gestion patrimoniale pour préserver au mieux notre truite fario de souche, nous essayerons un grand nettoyage en septembre.

Nous avons cependant le 11 janvier avec l'OFB, le SMIGIBA et NATURA 2000 fait un comptage de frayères sur l'adoux de La Garenne où nous n'avons trouvé que 10 frayères (barrages de castors ?) et l'adoux des Glacières bien envasé à sa jonction avec le Buëch mais cependant 116 frayères.

Concernant les lâchés attractifs, ils se sont déroulés normalement tout au long de l'année comme annoncé sur le calendrier distribué, avec quelque fois un petit décalage indépendant de notre volonté mais de l'approvisionnement et de notre réactivité pour ne pas perdre un lâché.

Tout cela pour un total sur nos 3 parcours attractifs de 21 lâchés soit 2 100 kg de truites arc en ciel, dont environ 200 kg de truites de plus de 1 kg.

Nous avons embauché Benjamin LUX un BPJEPS Pêche de loisirs pour continuer les animations à « La Maison de la Pêche », par des séances de l'Atelier Pêche Nature « Les Alevins du Buëch » ainsi que les animations pour les colonies de vacances, Centres sociaux, structures handicapées.

En 2023 ce sont **68** séances d'une demi-journée, il y a eu l'aide de bénévoles sur **36** demi-journées, cela représente **225** demi-journées jeunes et **15** adultes et 17 accompagnants soit un total de **257** demi-journées.

Il y a aussi une forte participation de bénévolat qui aide à fonctionner l'AAPPMA « La Truite du Buëch », que ce soit pour les 21 lâchers de truites sur les parcours attractifs d'Aspres, Saint Pierre, Serres, Rosans et le Riou, avec une moyenne de 5 pendant 2 h cela fait 200 heures uniquement pour les lâchers, environ 150 pour l'accompagnement des jeunes et pour les nettoyages et travaux à Germanette, ce sont aussi 400 heures effectuées, soit près de 750 h sans compter le travail administratif.

Pour 2024 nous recherchons un BP JEPS d'avril à septembre pour assurer toutes les tâches nous permettant d'ouvrir la pêche aux appâts naturels et l'APN.

Des travaux d'entretien sur le plan d'eau de MEREUIL qui ne sont pas encore terminés.

Un fonctionnement et un entretien du plan d'eau de la poissonnière qui fait amuser les enfants (pêche limitée à 2 truites) est à faire cette année avant l'ouverture.

Le garde pêche a été présent sur Le Buëch et Le Riou, et même Germanette, pas de problèmes notoires.

Le Riou a reçu 577 kg de carpes, 295 kg de brochets, 182 kg de cyprinidés, 15 kg de perches et 151 kg de tanches, récupérés lors de la vidange de Lazer.

Pour les différentes animations nous essayerons de les traiter par ordre chronologique avec quelques photos à l'appui.

Nous préparons bien sûr les dépliantes de la fédération avec le bulletin d'information, le calendrier et le stylo.

Sur la Germanette, nous effectuerons des travaux d'amélioration du site, nous le verrons plus loin.

Après ce bilan moral succinct, il y a lieu de passer au **compte rendu financier**.

APPROBATION BILAN MORAL 2023 à l'unanimité

COMPTES DE RESULTAT 2023 GLOBAUX

Dépenses : 67 383,48 € Recettes : 67 491,28 €
Excédent : 107,80 €

COMPTES DE RESULTAT 2023 APN

Dépenses : 10 820 € Recettes : 10 820 €
Mis en équilibre par l'AAPPMA

APPROBATION COMPTES DE RESULTATS 2023 à l'unanimité

BUDGET PREVISIONNEL 2024 GLOBAUX

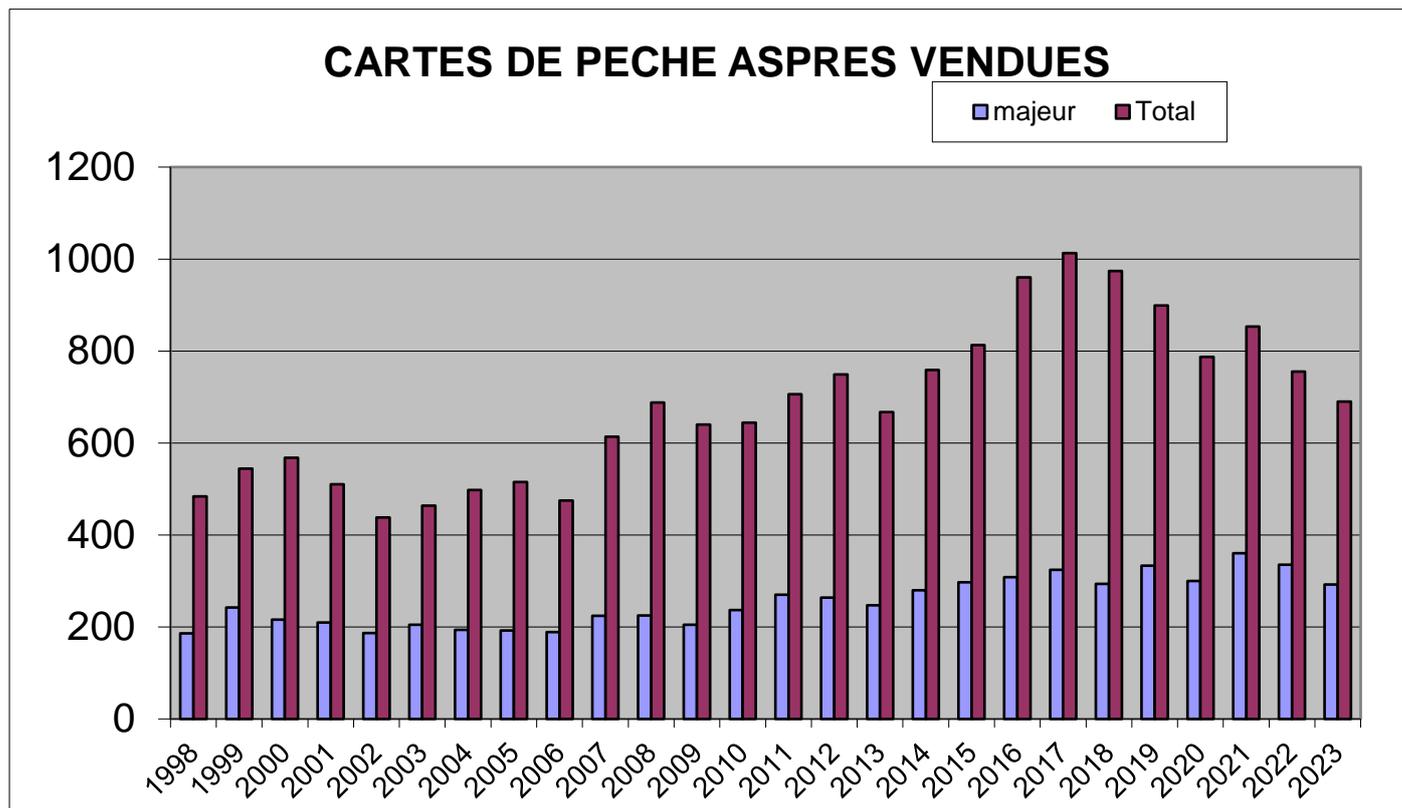
Dépenses/ Recettes : 67 700 €

BUDGET PREVISIONNELS 2024 APN

Dépenses/Recettes : 10 500 €

APPROBATION BUDGETS PREVISIONNELS 2024 à l'unanimité

Point sur les cartes de Pêche 2023



Commentaires Cartes de Pêche 2023

| | | |
|------------------------|------------|------------|
| • Cartes Majeur | 221 | M. Actif |
| • Découverte Femme | 28 | M. Actif |
| • Découverte – 12 ans | 81 | |
| • Touristique Annuelle | 189 | |
| • Vacances | 37 | |
| • Mineur | 43 | M. Actif |
| • Journalière | 91 | |
| • TOTAL | 690 | |
| • 2023 : 690 | 2022 : 755 | 2021 : 853 |
| | | 2020 : 787 |

Réalisations 2023

Nous allons développer en premier ce qui s'est fait au niveau de la Pêche, les lâchers sur les Parcours attractifs.

7 lâchers de 100 kg sur le parcours Aspres-Aspremont, sans oublier « La Poissonnière » et Saint Pierre d'Argençon.

7 lâchers de 100 kg sur le parcours Serres (2 Buëch-Bureau du Tourisme) sans oublier Rosans.

7 lâchers de 100 kg au RIOU.

Soit dans le Buëch 2 100 kg de truites attractives.

Attractives, c'est le mot car à chaque lâché, il y avait 10 truites d'un kilo soit près de 200 grosses truites mises dans l'année.

Les alevins : plus de lâchers d'alevins uniquement 1.000 saumons de fontaine qui ont été rejointre le Rif d'Agnielles, à suivre.

Au Riou pas de sandre, mais nous venons de bénéficier d'un alevinage conséquent, suite à la vidange de Lazer pour une raison de sécurité sur la conduite de Véragne

| Espèce | Code Espèce | Poids (Kg) |
|--|--------------------|-------------------|
| Mélange petit Cyprinidés et perche | ABL | 169,3 |
| | GAR | |
| | PER | |
| | CHE | |
| | BRE | |
| Barbeau | BAF | 8,3 |
| Brochet | BRO | 295,2 |
| Carpe Commune | CCO | 577,3 |
| Chevesne | CHE | 5,0 |
| Ecrevisse Signal | PFL | 8,0 |
| Perche Commune | PER | 12,3 |
| Perche Soleil | PES | 32,0 |
| Tanche | TAN | 151,2 |
| 13 Espèces | | 1258,6 |

LA GERMANETTE

Nous avons avec la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch un Contrat d'occupation temporaire du Domaine Public du plan d'eau de pêche de la Base de loisirs.

Depuis 2015, La Germanette a pris son allure de croisière, pêche à la mouche en No-kill toute l'année et Pêche certains Week end aux appâts naturels.

En 2022 nous avons eu des hauts et des bas avec la défection de Franck pour raisons de santé à compter du 15 juin.

Nous avons pallié depuis avec des embauches en 2022 et 2023 sur 2 ou 6 mois.

L'année 2023 a été assez bonne (Voir Bilan simplifié).

Actuellement nous recherchons un BP JEPS pour l'année 2024 mais qui sache faire autre chose que faire pêcher (travaux d'entretien, nettoyage, etc..) mais avec la formation BP JEPS pour notre Atelier Pêche Nature.

Prix du kilo de truite 15 € le reste sans changement

TARIFS 2024 - "La Maison de la Pêche" - GERMANETTE

PECHE EN NO-KILL (Mouche sans Ardillon)

| Valable | MAJEUR | FEMME/JEUNE | INVALIDE 80% |
|--|----------|-------------|--------------|
| du 1/01 au 31/12 sauf fermeture programmée calendrier et Art 2 | 200,00 € | 150,00 € | |
| Carte journée No-kill | 20,00 € | 15,00 € | |
| Carte 1/2 journée No-kill | 15,00 € | 10,00 € | |
| Poisson gardé le Kg | 15,00 € | 15,00 € | |

Pêche aux appâts naturels « La Maison de la Pêche » ouverte

| | |
|----------------------------|---------|
| Pêche appâts naturel le Kg | 15,00 € |
| Vidées supplément le Kg | 1,00 € |
| Location canne + maïs | 2,00 € |

TOUT POISSON GARDE OBLIGATOIREMENT

Ouverture No-Kill toute l'année (voir règlement) . Pour tous renseignements :
Jean Pierre : ☎ 06 77 85 83 67 et <http://truite.buech.free.fr>

Possibilité cartes à tarif réduit non nominatives (10 cartes journées = 150 €)

Possibilité location du lac de pêche pour un groupe de pêcheurs

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE 2023

Dépenses : 45 181,43 € Recettes : 45 270 €

Excédent : 108,67 €

A noter 25 400 € de truites pour 2 730 kg

Rappel événements 2023

Articles du Dauphiné tout au long de l'année

Un total de 18 articles parlant de l'AAPPMA « La Truite du Buëch »

PREVISIONS 2024

Ouverture de la truite le 9 mars 2024

14 lâchés attractifs de 100 kg de truites AEC sur les parcours attractifs (Buëch « Aspres – Serres » – Rosans - Chauranne)

Rendez-vous le 4 mars à 9h45 à Aspres sur Buëch, parking de la déchetterie et ensuite le Riou, le 5 mars à 9h45 au délaissé de Pont la Barque pour 10 h à l'OT de Serres et ensuite le Riou.

Parcours No-Kill, à Aspremont, réserve active, il est reconduit au même endroit de l'embouchure de Chauranne au parking se situant au bord de la D 1075.

Germanette ouverture en No-Kill du 1/01 au 31/12/2024, Cartes à l'année, avec badge, journées et ½ journée avec code d'accès demandé.
Ouverture aux appâts naturels en fonction de la réponse à l'offre d'emploi, selon un calendrier élaboré avec la personne retenue.

Fête de la Pêche et de l'eau elle pourra être le 1 juin pour les jeunes à Germanette et le 2 juin au Riou.

Atelier Pêche Nature et découverte des milieux aquatiques des incertitudes sur les dates pour 2024, mais toujours fonction de l'embauche.

Bulletin d'information il est diffusé dans tout le Buëch à 1000 exemplaires en couleur, avec le calendrier des lâchers pour ceux qui prennent la carte chez nous.

Site Internet, il reçoit toujours près de 2 000 visites par an, il est surtout visité pour les infos en temps réel actuellement 38 600 visites.

Pas de Critérium mouche du Buëch cette année.

Le dimanche 13 octobre Promotion Nationale, organisé par le GPS « Enclave des Papes » Pêche réservoir à la mouche Germanette.

Contrat de Rivière Buëch, nous participons au comité de rivière et différentes réunions.

Sécheresse 2024 ? Des inquiétudes à avoir quand on voit actuellement l'état du Buëch, comment va être cette saison ?

Une banderole qui sera posée pour l'ouverture à Aspremont et à Serres sur les ponts du Buëch



LA GERMANETTE : Nous y faisons des aménagements conséquents, et voulons finir un ponton permettant un accès handicapé, des aménagements durables sur les grilles portes leur fruit, dernière semaine de février une intervention sera faite avec aussi l'arrivée d'eau. Nicolas VEZIANO doit venir avec sa mini pelle et son camion.

La POISSONNIERE, en fonctionnement cette année, à chaque lâché, un seau de truites, c'est un lac pour la pêche des enfants de moins de 15 ans, la limitation est de 2 truites par pêcheur et par jour, un entretien annuel est prévu ainsi que quelques travaux complémentaires.

MEREUIL : Nous avons vidanger en agrandissant la sortie en perçant un trou de 40 x 40 au lieu de la vanne de diamètre 100, pour y faire un moine et pouvoir le vidanger, nous avons quelques problèmes actuellement et voudrions rendre ce lac opérationnel avec mise en place d'un tuyau de 250.
Convention avec EDF. Signature d'une convention avec l'Unité de production Méditerranée pour une période trisannuelle 2023-2026 dans le cadre de partenariat national entre EDF et la FNPF.

INITIATIVE LOCALE.

En 2023 nous avons débattu : « Une menace sur le Buëch ».

Il s'agissait de l'installation d'une ISDI, d'une carrière et de bassines à Aspremont.

Cette année 2024 le thème est la gestion des déchets de chasse au grand gibier que l'on retrouve dans le Buëch.

Suite à certaines découvertes dans le lit du Buëch par des pêcheurs et des non pêcheurs de **peaux et carcasses de grands gibiers**, nous vous proposons d'intervenir auprès de la fédération des chasseurs pour éviter cette pollution.

« La gestion des déchets de chasse est un réel problème, quand il s'agit de petit gibiers leur élimination est assez facile, pour le grand gibier c'est différent, s'ils ne sont pas bien gérés. Des règles existent, qu'il appartient à chacun de respecter, afin de vivre ensemble en bonne harmonie. La loi L226-3 du code rural stipule qu'il est « interdit de jeter en quelque lieu que ce soit les sous-produits d'animaux ».

Une exception est accordée aux chasseurs, qui sont autorisés à laisser des petites carcasses, celles-ci contribuant au **cycle de la chaîne alimentaire**.

Ces déchets doivent toutefois être abandonnés dans des endroits **non fréquentés par le public**.

Les gros restes de chasse doivent être enterrés dès lors qu'ils représentent moins de 40kg.

Au-delà, il vous faut faire appel à un équarrisseur, qui se chargera de la dépouille de l'animal.

En ce qui concerne le petit gibier que l'on rapporte chez soi, les déchets de l'éviscération peuvent tout à fait être jetés dans les ordures ménagères, dans la limite de sa propre production de chasse.

Quand on regarde le territoire de l'AAPPMA ce sont environ près de **1000** grands gibiers qui sont dépecés par les chasseurs. Si on prend une moyenne de 40 kg par grand gibier, ce sont **40 000 kg avec 30% de déchets**, il faut ainsi éliminer **12 000 kg** dans notre secteur.

Afin de ne plus retrouver ces déchets dans le Buëch ou ses affluents, nous préconisons que **les organisateurs de chasse collectives** aient obligatoirement un endroit à proximité de leur lieu de dépeçage pour y enterrer les gros déchets (carcasse, peau) et y ajouter de la chaux au fur à mesure, pendant la saison de chasse, cela pourrait être **une obligation, édictée par la fédération des chasseurs**,

pour recevoir un carnet de battue, où le nombre de grands gibiers tué est important, ces lieux pourraient être mutualisés pour les chasseurs à l'approche de grand gibier qui ont des déchets de venaison à titre individuel.

La Fédération départementale des chasseurs dans le cadre de la **sécurité sanitaire** essaie de résoudre ce problème puisque dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2022-2028 page 36 on a :

4. Gestion des déchets de venaison.

4.1 Etude départementale de besoins et de faisabilité en termes de gestion des déchets de venaison, en partenariat avec la FRC PACA et les services de l'Etat.

4.2 Expérimentation d'un dispositif pilote de gestion des déchets de venaison dans le département, en partenariat avec la FRC PACA et les services de l'Etat.

Etant donné le **contexte épidémiologique** actuel et les **risques sanitaires** que comportent les déchets de venaison, il est important d'en assurer la bonne gestion.

« Dans un contexte où la chasse est souvent contestée, les chasseurs doivent être exemplaires et maintenir une nature propre »

Différents procédés existent comme :

AMÉNAGEMENT D'UNE FOSSE TYPE « TRANCHÉE » avec clôture ou avec grille posée et fixée à plat.

FOSSE MACONNEE POUR ELIMINER LES DECHETS DE GIBIERS.

Il est en tous cas essentiel, d'éviter tout risque de contamination, de respecter l'environnement et les autres utilisateurs de la nature.

Le **SMIGIBA** et **NATURA 2000**, ne peuvent qu'approuver et encourager cette initiative.

L'**OFB** et les **gardes assermentés** devrait pouvoir contrôler si tout se passe bien, plutôt que de rechercher qui est la personne qui a jeté les déchets dans le Buëch ou dans les containers d'ordures ménagères.

La Fédération des chasseurs à la remise du carnet de battue doit pouvoir contrôler si les conseils de bonnes pratiques sont respectés dans la réalisation de la fosse :

Largeur, profondeur, terrain, pente, hors zone humide, hors périmètre de protection, distance cours d'eau, habitations, chemins bâtiments, etc...

Il s'agit quand même de sécurité sanitaire, c'est désagréable, ragoutant mais aussi dangereux de retrouver cela à la pêche ou à la baignade, sans parler de la promenade.

Ce projet a été approuvé à l'unanimité, il sera soumis à la fédération des chasseurs des Hautes Alpes car il implique plus de 20 ACCA sur notre territoire, certains le font déjà puisque notre vice-président a une fosse, où cette année il a déjà enfoui 130 déchets de sangliers, poids moyen 60 kg, (7 800 kg soit 2 350 kg de déchets).

Nous serons vigilants et nos gardes pêches ne manqueront pas de faire remonter les informations afin d'impliquer les responsables des secteurs.

Daniel ROUIT maire de Serres dit qu'il existait à Serres des containers pour les carcasses d'animaux, mais qu'il n'y en a plus, il propose d'envoyer ce projet aux communautés de communes pour qu'ils voient s'ils peuvent aider à résoudre ce problème de salubrité.

FERMETURE TRUITE 6 OCTOBRE 2024.

Questions Diverses : Pas de question.

Séance levée à 19h30.

Participants à cette Assemblée Générale :

| | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| Jean Pierre CHOFFEL | <i>Président</i> |
| Hervé LOCOGE | <i>Vice-Président</i> |
| Sandrine COTTE | <i>Trésorière</i> |
| Robert PALPANT | <i>Secrétaire</i> |
| Jacky ANGE | <i>Membre C.A.</i> |
| Jean Pierre BOIVIN | <i>Membre C.A.</i> |
| Elisabeth PALPANT | <i>Membre C.A.</i> |
| Alain ZURBACH | <i>Membre C.A.</i> |
| Jean Claude ATTENCOURT | <i>Membre C.A.</i> |
| Marie Claire PALPANT | <i>Commissaire aux comptes</i> |
| Daniel ROUIT | <i>Maire de SERRES</i> |
| Téophane ROUBALLAY | <i>Natura 2000</i> |
| Raymond PALPANT | |
| Bernard GALLIANO | |
| Bastien GALLIANO | |
| Tahar CHABAT | |
| Olivier BRUGE | |
| Baptiste MENESTRELLO | |
| Marie LOMBARD | <i>Dauphiné Libéré</i> |

Le Président



Jean Pierre CHOFFEL

Le Secrétaire



Robert PALPANT